

La coopération régionale, gage d'indépendance

par H. Glubrecht, Directeur général adjoint chargé du Département de la recherche et des isotopes

L'Article 52 de la Charte des Nations Unies traite de l'utilité des accords régionaux destinés à régler les affaires qui se prêtent à une action de caractère régional. Ces accords ne doivent pas être considérés du seul point de vue de leurs incidences politiques, il faut également les considérer en tant qu'éléments structurels susceptibles de contribuer à l'essor des sciences et de la technique dans les pays encore peu industrialisés. Il est parfois difficile de définir une "région" mais le problème se trouve simplifié si la coopération se situe sur le plan scientifique et non sur le plan politique.

L'évolution des sciences dans les pays peu industrialisés est très irrégulière et varie considérablement d'un pays à l'autre. Elle dépend à la fois des scientifiques qui parviennent à se hisser aux sommets de leur spécialité, de l'importance des fonds affectés aux projets spéciaux, de l'intérêt que tel ou tel secteur de la science suscite sur le plan local ou national, et de beaucoup d'autres facteurs encore. Il ne faut donc pas escompter que, sur le plan scientifique, ces pays offrent la même variété et les mêmes possibilités que les pays industrialisés; néanmoins, les ressources dont ils disposent dans des domaines bien particuliers leur permettent souvent d'accéder à un niveau qui ne le cède en rien aux normes internationales. Cette remarque vaut également pour le matériel de laboratoire et les installations techniques et expérimentales.

L'idée d'une coopération régionale dans le domaine des sciences et de la technique tient compte de cette situation. En effet, en combinant les moyens limités de plusieurs pays peu industrialisés d'une même région, il devrait être possible de renforcer les effectifs scientifiques, de faire progresser rapidement les connaissances et finalement de renoncer en totalité ou en partie à l'aide des pays industrialisés.

ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE COOPERATION REGIONALE

Les pays d'une même région peuvent avoir des intérêts communs en raison des

similitudes que présentent leur climat, leur géographie et leur structure économique. Il devrait donc être possible d'établir des projets présentant un intérêt réel pour tous et exigeant une collaboration sur le plan scientifique. Actuellement, les échanges de renseignements entre pays d'une même région sur ce que chacun d'eux fait sur le plan scientifique sont très insuffisants. Ainsi, dans le domaine des sciences et de la technique nucléaires, les experts d'un pays donné peuvent être parfaitement au courant des travaux menés à Oak Ridge (Etats-Unis), à Harwell (Royaume-Uni), à Saclay (France), à Karlsruhe (République fédérale d'Allemagne), etc., et tout ignorer de ce qui se fait dans un pays voisin, situé à quelques centaines de kilomètres seulement. S'il existait des échanges de renseignements plus poussés, peut-être constateraient-ils qu'il leur est possible d'obtenir les connaissances spécialisées dont ils ont besoin auprès d'un expert voisin, formé à l'étranger dans un centre renommé, et versé dans les problèmes propres à la région.

De tels experts régionaux acceptent souvent plus volontiers de partager leur expérience avec leurs voisins que ne le font des experts étrangers à la région. Ils connaissent bien les difficultés imputables aux conditions climatiques, à l'absence de services, à la formation insuffisante du personnel, etc. Au sein d'une même région, l'échange de spécialistes pourrait intervenir sur une base de réciprocité, les frais de déplacement

étant alors de loin inférieurs à ce qu'il en coûte pour se rendre dans un pays lointain.

En outre, une coopération régionale permettrait de faire un bien meilleur usage du matériel coûteux, et les organismes de financement réserveraient un accueil plus favorable aux demandes de nouveaux équipements si leur utilisation intensive était ainsi assurée.

Enfin, et surtout, une telle coopération permettrait à une région d'atteindre une large mesure d'autonomie et, très souvent, de porter la recherche et la technologie à un niveau comparable à celui que l'on trouve dans les pays industrialisés.

OBSTACLES A LA COOPERATION REGIONALE

Outre les obstacles d'ordre politique* — parfois dûs à l'influence persistante d'anciennes puissances coloniales — il existe des facteurs psychologiques évidents qui risquent d'empêcher une coopération régionale. Telle est, par exemple, la conviction profondément ancrée que, même dans des domaines scientifiques très restreints, il n'est possible d'accéder à la perfection que dans les hauts lieux du savoir, de réputation mondiale, qu'on trouve seulement dans les pays fortement industrialisés. Cette idée est liée à l'opinion répandue selon laquelle il n'est possible de mener à bien des travaux de recherche qu'à condition de disposer de tout un arsenal de matériel ultraperfectionné. S'il en était ainsi, il serait vain de vouloir assurer la formation d'experts de pays en voie de développement dans des pays industrialisés puisqu'aussi bien ces experts ne pourraient pas recréer les mêmes conditions de travail dans leur propre pays.

On conçoit fort bien que, pour les jeunes scientifiques des pays peu industrialisés, il soit plus tentant de se rendre auprès

d'institutions scientifiques étrangères réputées que de limiter leurs déplacements aux seuls pays de leur région. Les raisons qui les guident ne sont souvent pas d'ordre purement scientifique, mais combien plus exaltant leur rôle ne serait-il pas s'ils pouvaient alors représenter des intérêts plus vastes que ceux de leur seul pays. Pour cela il faut que, dans leur domaine, ils connaissent à fond toutes les ressources qu'offre leur région avant de partir pour l'étranger.

Certes, il sera difficile de faire taire les ambitions nationales. Il n'est pas rare que des pays voisins soient en concurrence, chacun cherchant à établir sa supériorité sur les autres dans un nombre de domaines aussi grand que possible. La meilleure façon de venir à bout de cet obstacle est d'engager ces pays dans la voie de la spécialisation. La coopération régionale postule précisément que chaque pays concentre ses efforts sur des objectifs limités intéressant l'ensemble de la région et puisse bénéficier des réalisations des autres pays qui la constituent. Il en va de même pour la coopération scientifique au sein d'un même pays si celui-ci dispose de moyens suffisamment diversifiés pour s'occuper de nombreuses disciplines différentes.

La situation risque de présenter des dangers si le degré de développement varie d'un pays à l'autre d'une même région. Dans ce cas, la coopération devrait se limiter aux pays qui ont atteint un niveau scientifique et technologique assez comparable. Il serait préférable que les directives émanent d'organisations internationales neutres et non d'un pays très avancé. Etant donné qu'une coopération régionale bien conçue peut accélérer le rythme du développement, il serait possible de diminuer progressivement les écarts.

L'EXEMPLE DE L'ARC

L'Agence internationale de l'énergie atomique a pris une première initiative en ce sens par son Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire (ARC) qui porte sur les régions "Asie du Sud", de

* Voir F.G. Torto, Actes de la XXIII^{ème} Conférence de Pugwash, Aulanko (Finlande), p. 399.

l' "Asie du Sud-Est et Pacifique" et "Extrême-Orient" et auquel six pays ont déjà apposé leur signature. Cet accord laisse aux Etats Membres le soin de prendre l'initiative de projets communs. L'AIEA prend les dispositions requises pour établir le projet si trois Etats Membres au moins expriment le désir d'y participer. Sa mise en œuvre est déterminée par voie de négociations avec les Etats Membres, l'AIEA se contentant de jouer un rôle de coordination.

Des réunions annuelles de représentants des Parties à l'ARC et d'autres pays de la région qui seraient éventuellement intéressés à adhérer à l'accord permettent de procéder à un échange continu d'idées nouvelles.

Des activités régionales sont également entreprises dans le cadre de "programmes de

recherche coordonnés" dont la plupart prévoient une coopération avec des pays industrialisés.

L'ARC a mis en pratique deux principes nouveaux, à savoir: exécution des projets par les seuls pays de la région et passage de la coordination à la coopération au moyen d'un échange continu et intensif de renseignements et de personnel. Son principal objectif est de parvenir à une division rationnelle du travail entre les parties et à une utilisation commune de matériel coûteux. Il faut espérer que cette initiative permettra de renforcer l'indépendance des régions intéressées. Si elle donne des résultats satisfaisants, on peut prévoir que d'autres régions s'engageront sur cette voie.

La coopération à l'échelon local est illustrée par le travail de ces ouvriers, en Colombie (Amérique du Sud).

